

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-718

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 20**

Compléter la première ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 4 par les mots :

« Numéros du tarif des douanes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.